



Resiliation d un contrat assurance abusif

Par **DADINE07**, le **20/03/2011 à 19:14**

Bonjour,rnrnJ'ai assuré ma chienne Béryl en 2007, échéance le 23 avril auprès d'ECA- Assurance ST Bernard. Formule COMPLETE.rnRèglement par prélèvement mensuel.rnEn décembre 2010, je m'aperçois que je ne suis plus prélevée. En janvier 2011, je téléphone au service clientèle qui m'informe qu'il y a eu un bugg informatique sur mon dossier et qu'il rectifie avec une lettre de confirmation.rnPlus de nouvelle. Je leur écris en février dernier pour leur demander si ma chienne est toujours bien assurée.rnRéponse écrite du 14 mars 2011, par lettre non signée : " Votre contrat est résilié suite à votre déclaration de décès de votre chienne Beryl du 18/7/2010. Je n'ai rien envoyé de ce genre puisque ma chienne est toujours vivante!rnQue dois je faire pour que mon contrat reprenne ?rnEcrire une lettre Recommandée AR au service Clientèle ? à la Direction ? au Médiateur ?rnOu laisser tomber purement et simplement compte tenu de ce que je viens de lire sur ce forum sur cet assureur ?rnJe dois dire que j'avais été très satisfaite par l'Assureur St Bernard dans les années 90 pour la prise en charge de mon précédent chien. Depuis, ils ont été absorbés et ça n'a plus l'air pareil...rnMerci pour vos conseils.